

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-220

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESEM)-ADOPTION DES STATUTS

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et en particulier son titre 1^{er}, chapitre 1 portant sur la participation des habitants à la vie locale,

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la possibilité pour le Conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Vu les articles 61, 62 et 63 du règlement intérieur du Conseil municipal portant formation des comités et créant le Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),

Considérant l'intérêt stratégique de constituer un organe consultatif placé auprès du Maire, aux fins de favoriser une approche prospective des problématiques économiques, sociales et environnementales d'intérêt général sur l'ensemble du territoire de la ville, et de s'attacher la

compétence et l'expertise de différentes personnalités du monde associatif, culturel, ainsi que l'approche citoyenne à travers des habit

Considérant qu'il convient d'approuver les statuts, annexés à la présente délibération, qui prévoient notamment :

- La composition et la désignation des membres,
- La saisine du CESEM par le Maire pour des avis ou des études,
- L'auto-saisine et saisine citoyenne du CESEM,
- Le caractère public des séances plénières du CESEM,
- La production d'un rapport annuel sur le fonctionnement du CESEM,
- La durée du mandat (6 ans),
- L'adoption par le CESEM de son règlement intérieur.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal adopte les statuts du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 02.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

